

Le petit habit n'est accordé aux nouveaux qu'après cinq ou six mois d'une conduite exemplaire, c'est-à-dire lorsqu'on connaît suffisamment un enfant et qu'il montre des garanties sérieuses de persévérance, des aptitudes suffisantes pour la vie religieuse et des marques particulières de vocation à notre saint Ordre. Une fois revêtus de cet habit, les enfants font réellement partie du petit troupeau séraphique. Jusqu'alors ils ne sont considérés que comme postulants. On comprend dès lors pourquoi ils désirent si vivement la vêtue.

L'autel est orné comme aux grands jours de fête. Après la prière du matin, les chantes entonnent le cantique bien connu des tertiaires, dont les paroles sont si bien appropriées à nos petites prises d'habit.

Mon Dieu, voici le jour
Qu'attend mon ardent amour,
Ce jour qui fait mon bonheur,
Jour à jamais cher à mon cœur,
.....

Et maintenant de lui
Pour parure
Je reçois ici
Cette Bure,
Simple vêtement,
Mon seul bien et mon ornement !

Après une petite allocution, on bénit le petit habit et on en revêt les postulants dont le bonheur n'a d'égal que la joie de leurs frères, témoins émus de cette scène attendrissante.

A la récréation, tous s'empressent autour des nouveaux Séraphiques pour les féliciter, tandis que les Directeurs et les Maîtres bien émus eux aussi demandent à Dieu avec ardeur de confirmer ces généreux enfants dans leur bonne résolution et de leur obtenir la grâce de la persévérance.

Le petit habit leur apporte pour cela une bénédiction spéciale de saint François, qui devient déjà leur père, et de saint Antoine qui leur sourit comme à ses frères. Le premier pas est fait. La semence est jetée, elle commence même à germer, elle deviendra au grand noviciat un jeune plant, et plus tard un arbre vigoureux. Les oiseaux du ciel viendront se reposer à son ombre et des âmes nombreuses seront sauvées par le nouvel apôtre. Que les âmes généreuses continuent à nous aider dans cette œuvre et à multiplier, par le Petit Noviciat Séraphique, les Missionnaires